

**COMMUNIQUÉ SUR LE RENOUVELLEMENT DES CONTRATS DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC
EAU ET ASSAINISSEMENT**

Les contrats Délégation de Service Public d'eau et assainissement ont été renouvelés à partir du 1^{er} juillet dernier. La société VÉOLIA est délégataire, le prix a augmenté. En effet, ces douze dernières années, le prix de l'eau et de l'assainissement était inférieur à la moyenne nationale. Lors de ce renouvellement, les coûts ont été actualisés, conduisant à une augmentation importante.

Toutefois, les prix obtenus demeurent inférieurs à la moyenne nationale, 1.97 €/m³ pour l'eau potable contre 2.19 €/m³ au niveau national, et 1.92 €/m³ pour l'assainissement, contre 2.19 €/m³ pour la moyenne nationale.

Voici le tableau ci-après, concernant la répartition, Conseil Municipal du 19 juin 2024.

	AEP	ASST
Part délégataire	1.34	1.19
Part communale	0.23	0.36
Redevances Agence de l'eau	0.30	0.19
TVA	0.10	0.17
Prix TTC/m ³	1.97	1.92

Moyenne nationale (part délégataire) au 01/01/2021	2.11	2.19
--	------	------